

Département de la Creuse

Arrondissement de Guéret

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le onze juin, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Baloue, se sont réunis à 18h00 à la salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire en date du sept juin, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents

- Mme Béatrice GOMES (Maire)
- M. Jean-Marie BONNEFONT (Adjoint)
- Mme France-Muriel BLANCHE
- M. Florian BOLGAR
- M. Valentin GRASSET
- M. Jean LE ROUX
- M. Claude MAILLARD
- M. Franck MARTIN
- M. Jérôme PASDELOU
- Mme Michèle PICOTY

Membre absent, excusé et représenté

Mme Aurélie BRIANT a donné procuration à M. Valentin GRASSET.

Au vu du contexte sanitaire, la séance se déroule à huis clos.
Mme la Maire constate que le quorum est atteint.
La séance démarre à 18h09.

M. Florian BOLGAR est nommé secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 . Présentation de l'épicerie « mon rayon de soleil »
- 2 . Présentation du gîte et expresso bar de M. Turiaf
- 3 . Renouvellement du contrat en CUI de l'agent technique
- 4 . Modification des modalités de RIFSEEP
- 5 . Organisation des élections départementales et régionales
- 6 . Organisation de remise officielle du défibrillateur
- 7 . Demande de miroir de circulation à la Jaussée
- 8 . Compte-rendu de réunion avec l'ARS
- 9 . Compte-rendu des travaux de remise en état - éolien
- 10 . Devis pour l'isolation des bâtiments communaux
- 11 . Devis pour la future bibliothèque
- 12 . Organisation de journées d'actions bénévoles
- 13 . Plan de fleurissement
- 14 . Site internet de la commune
- 15 . Questions diverses

A noter : un test de diffusion en direct du conseil municipal sur les réseaux sociaux est effectué.

Pour des mesures pratiques et avec le consentement du conseil, les points 1 et 2 ont été inversés, de sorte que M. TURIAF puisse se libérer plus tôt.

2. PRÉSENTATION DU GÎTE ET EXPRESSO BAR

M. TURIAF nous explique dans un premier temps comment il est arrivé en Creuse. Il nous informe plus particulièrement de son arrivée à la Chapelle-Baloue et son coup de cœur pour le bar de « Chez Elaine » qu'il a acheté.

Il nous fait part de son expérience de basketteur de haut niveau.

M. TURIAF informe le conseil qu'il souhaite ouvrir un 'coffee shop' avec des cafés de qualité et accueillir des pèlerins (locations saisonnières).

Mme la Maire demande à M. TURIAF s'il compte tenir le café seul ou pas.

M. TURIAF ne sait pas encore exactement quelles seront les modalités de fonctionnement de son futur commerce, il est en pleine phase de réflexion à ce sujet et préfère se donner le temps.

Il pense notamment à effectuer un service de petites pâtisseries, faites par son oncle.

Une pré-ouverture du café/gîte se fera à partir du 10 août 2021. Toutefois, l'ouverture officielle se fera plutôt l'année prochaine, M. TURIAF souhaitant réaménager les locaux.

Par ailleurs, il nous informe vouloir participer à la vie de la commune.

Résidant une partie de l'année à l'étranger, il sera présent entre le 15 mai et le 15 octobre de chaque année.

Le conseil municipal remercie M. TURIAF de son intervention et lui précise que la commune est à sa disposition si besoin.

1. PRÉSENTATION DE L'ÉPICERIE « MON RAYON DE SOLEIL »

M. MALFAIT présente son parcours professionnel, il a notamment travaillé en France et en Tunisie dans le domaine du sport, du textile et du tourisme.

Disposant d'un master en management, il a souhaité racheter l'épicerie pour laquelle il a eu un véritable « coup de coeur ».

Mme GUEMRI se présente à son tour. Elle a une formation dans la chimie (laboratoire, analyses qualité dans l'agroalimentaire) et a aussi travaillé dans le textile et le tourisme.

En plus de l'accueil de l'épicerie, elle travaille actuellement à distance pour la Tunisie dans le domaine du textile (suivi de commande et relation client).

Tous deux souhaitent pouvoir contribuer efficacement au développement de leur commerce.

M. MALFAIT distribue un document afin de déterminer les points forts et les points faibles de l'épicerie et demander ainsi l'avis des conseillers à ce sujet.

Il expose au conseil municipal ses compétences, notamment dans le domaine de l'organisation et celles de Mme GUEMRI, plus axées sur l'agencement et le marketing.

Leur souhait est de développer une épicerie fine, du bio et du vrac ; le commerce n'étant pas extensible, ils réfléchissent ensemble sur d'autres possibilités d'expansion (gaz, plats préparés, service aux pèlerins, pain...) avec pour objectif d'arriver à un équilibre d'ici 2 ans.

Ils proposent leur service à la commune et se disent volontaires pour participer à la vie de La Chapelle-Baloue.

3. RENOUELEMENT DU CONTRAT EN CUI DE L'AGENT TECHNIQUE

Le contrat de l'agent technique est un contrat aidé, renouvelable une fois.

Ce contrat PEC arrive à échéance fin août, une demande de renouvellement d'une validité d'un an a été effectuée.

Fin août 2022, il s'agira pour le conseil municipal soit de tenter un autre renouvellement en demandant une dérogation, soit d'engager un autre agent toujours sous contrat aidé, soit, comme le conseil municipal l'avait déjà évoqué, d'engager un contractuel sur ce poste.

Mme la Maire rappelle que le contrat de l'agent technique n'est que de 20 h/semaine, et demande à toutes les bonnes volontés de venir donner un coup de main quand elles le peuvent.

4. MODIFICATION DES MODALITÉS DE RIFSEEP

Mme la Maire informe que plusieurs erreurs lors de la rédaction des délibérations concernant le RIFSEEP ont été commises. Un courrier du directeur de la légalité et de la citoyenneté datant du 17 mai 2021, nous a alertés sur les dépassements de plafond du régime indemnitaire et nous demande de bien vouloir procéder au retrait de la délibération *19-02-2021-09bis*.

Il est à noter qu'un nouveau projet de délibération du RIFSEEP a été proposé au comité technique du Centre De Gestion (CDG).

Le comité technique, réuni le 10 juin, a examiné ce projet de RIFSEEP et a émis un avis défavorable, du fait de la suspension du CIA (complément indemnitaire annuel) au bout de 8 jours d'arrêt. Il sera réexaminé en septembre puis sera mis en application quel que soit le retour du comité technique.

Il s'agit pour le conseil de faire un retour sur deux délibérations :

- *la délibération 19-02-2021-09bis* :

Cette délibération a été retoquée car le tableau dépasse les plafonds autorisés.

Mme la Maire demande donc au conseil de voter pour retirer cette délibération.

Vote à l'unanimité pour le retrait de la délibération.

- *la délibération 15.03.2021-15* :

Cette délibération avait été prise dans le cadre de la stagiairisation de l'agente administrative.

Cependant, il a été porté à la connaissance de Mme la Maire et de M. l'Adjoint que la stagiairisation entraînait une titularisation.

Dans ce contexte, Madame la Maire et Monsieur le premier adjoint ne sont pas favorables à la stagiairisation et ont notifié leur décision au CDG et à l'agente administrative.

Il est à noter que le thème de la titularisation avait déjà été discuté lors de précédents conseils, notamment dans le cadre du départ de l'ancienne agente administrative. Le conseil avait alors indiqué qu'il ne souhaitait pas titulariser les agents pour le moment pour des raisons financières et d'organisation.

La délibération *15.03.2021-15* visant la stagiairisation a entraîné une perte de classe pour notre agente administrative.

Mme la Maire propose de retirer cette délibération afin que l'agente puisse revenir en première classe comme l'indiquait son contrat.

Vote à l'unanimité pour le retrait de la délibération.

5. ORGANISATION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections départementales et régionales se déroulant simultanément, il s'agit de mettre en place deux bureaux de vote dans la même salle. Un plan de la salle Aristide Carteau est validé par le conseil.

Mme la Maire souhaite que les élus proposent une date en vue du nettoyage et de l'installation de la salle. Mme PICOTY propose la date du vendredi 18 juin à 14h. Mme BLANCHE, Mme PICOTY, M. LE ROUX, M. PASDELOU et Mme GOMES participeront à cette mise en place.

Pour finir, Mme la Maire s'informe sur le nombre de personnes non vaccinées. Ces derniers bénéficieront d'autotests covid-19.

En effet, les membres des bureaux de vote devront être soit vaccinés, soit testés à J-2 puis J+5 et J+8 si la vaccination ne leur est pas ouverte, ou en cas de symptômes.

Mme la Maire s'engage à distribuer les autotests aux conseillers non vaccinés. Elle réalisera une pochette pour chacun et leur enverra un lien par e-mail d'une vidéo facilitant le mode d'emploi.

6. ORGANISATION DE REMISE OFFICIELLE DU DÉFIBRILLATEUR

Le défibrillateur (DAE) sera remis le vendredi 9 juillet à 14h. Il y aura le président de l'APVOC 23, M. SKRABAN, qui nous offre le défibrillateur, et le commandant des sapeurs pompiers (SDIS 23), M. JOUANNY, qui nous fera une démonstration de son fonctionnement.

Mme la Maire questionne le conseil sur les deux points suivants :

- Est-ce que l'on propose au public d'être présent ou pas ?
- Qui peut aider pour préparer la cérémonie de remise officielle ?

Mme BLANCHE pense qu'il est important que le public soit informé de la mise à disposition d'un défibrillateur sur la commune et de son mode d'emploi. Elle propose la participation des habitants. Une note d'information leur serait transmise dans la boîte aux lettres avec coupon-réponse. L'objectif est d'avoir une visibilité sur le nombre de personnes présentes afin d'effectuer les achats nécessaires.

Le conseil municipal est favorable à cette idée.

Mme BLANCHE et Mme PICOTY se proposent pour faire les courses.

M. GRASSET et M. BOLGAR se proposent pour réaliser le tract qui sera au préalable envoyé à tous les conseillers pour relecture et validation. La distribution de ce dernier se fera durant la semaine du 21 juin, avec réponse attendue pour le 1^{er} juillet.

7. DEMANDE DE MIROIR DE CIRCULATION À LA JAUSSÉE

Des administrés de la Jauscée ont alerté Mme la Maire sur la dangerosité de leur sortie de garage donnant directement sur un virage. De surcroît, les automobilistes roulent souvent à une vitesse excessive à cet endroit. Ainsi, quand ces habitants sortent en voiture, ils sont à chaque fois très inquiets.

Ils ont souhaité rencontrer Mme la Maire pour faire une demande de miroir de sécurité routière.

Mme la Maire informe le conseil que le prix d'un tel panneau est d'environ 400-500€ sans la main d'œuvre. Elle demande l'avis des conseillers sur la question du financement, sachant que les habitants en question se disent prêts à payer cet investissement de sécurité.

M. LE ROUX s'interroge sur la compétence de la commune pour ce type de travaux. Il s'agit en effet d'une route départementale (D69). La compétence ne relèverait-elle pas de la DDT ?

Mme la Maire s'engage à prendre les renseignements nécessaires sur ce sujet.

M. MAILLARD propose par ailleurs de se renseigner auprès des habitants du Pot Bouché, puisqu'un miroir de sécurité routière a récemment été posé dans ce hameau et donne justement sur une route départementale.

La question d'un taux de financement par la commune se pose. M. MARTIN estime que la collectivité ne devrait pas participer à ce type de travaux puisque ce miroir concerne un seul particulier et que les finances de la commune restent fragiles. Il souligne le risque de créer un précédent qui pourrait entraîner d'autres demandes. M. PASDELOU partage cet avis.

A propos des éventuelles subventions existantes dans ce domaine, Mme la Maire indique au conseil municipal que dans ce cas précis, aucune subvention ne sera apportée à la commune. Pour obtenir des aides financières, il faudrait élaborer un projet d'aménagement global d'équipements de signalisations routières.

Dans l'attente d'informations supplémentaires, notamment sur la question de la compétence et du financement, les élus reportent leur décision au prochain conseil.

8. COMPTE-RENDU DE RÉUNION AVEC L'ARS

Mme la Maire effectue un bref compte-rendu de la visite de Mme PINEL de l'ARS datant du 18 mai 2021 (un compte-rendu avait déjà été transmis par e-mail aux conseillers municipaux).

Mme la Maire rappelle donc aux conseillers que Mme PINEL s'est rendue sur site pour faire un état des lieux concernant nos infrastructures d'acheminement de l'eau potable (réseau AEP).

Les conseillers évoquent ensuite le dernier bilan de qualité des eaux d'alimentation pour 2020 et la présence de pesticides dits « pertinents » dans notre eau potable, depuis 2020 selon l'ARS.

Une présence de pesticides « pertinents » pourrait à termes entraîner une interdiction de consommation de l'eau.

M. PASDELOU reproche à l'ARS son manque de cohérence tout au long des analyses de conformité. Il est régulièrement fait état de la conformité de notre eau potable dans les analyses de novembre 2020, de février et d'avril 2021, alors que le dernier bilan annuel (2020) fait état pour avril et septembre 2020 d'une non-conformité pour les bactéries et pour les pesticides. Il est d'ailleurs fait mention des « pesticides pertinents » pour 2020, alors que cette question a pour la première fois été abordée lors de notre rencontre avec Mme PINEL le 18 mai 2021, ce qui ne nous semble pas correct.

M. BONNEFONT estime pour sa part que le rapport est injuste car il présente des défauts de bactériologie (« *qualité bactériologique insuffisante nécessitant une amélioration du dispositif de traitement de l'eau* ») sans faire état de la mesure correspondante. Il souligne qu'envoyer un tel rapport aux habitants lors de la période de facturation d'eau n'est pas souhaitable. Une note explicative devra être jointe à ce rapport s'il reste en l'état. D'autant que depuis notre prise de fonction, nous avons particulièrement veillé à améliorer les structures acheminant l'eau potable.

Au sujet de la qualité bactériologique, Mme la Maire avait contacté Mme PINEL pour plus de précisions et il s'avère que ce rapport correspond bien à une analyse faite en avril 2020 : la présence de bactéries avait été détectée et signalée à la commune par l'ARS. Il est à noter que les élus actuels n'étant pas en fonctions à cette période-là, ils ne disposaient donc pas de cette information.

Au regard de l'impact des pesticides sur le sol, le conseil s'associe à M. BOLGAR, pour reconnaître que les fossés autour du captage sont une priorité. M. MARTIN ajoute à cette priorité celle de récupérer le chemin rural du périmètre rapproché du DUP pour y replanter des haies.

M. PASDELOU rappelle que les opérations à effectuer seront, en définitive, transmises dans le rapport de Mme PINEL. Celui-ci devrait nous parvenir fin juin/début juillet.

M. PASDELOU s'interroge sur l'évolution de la législation concernant les pesticides et comment s'en prémunir. Il pense qu'il faudrait rester en contact avec l'ARS pour avoir des infos sur l'évolution de la légalité.

Mme la Maire reste sceptique sur les possibilités d'agir face à la législation. M. PASDELOU rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue que la commune n'est pas la seule à être dans ce cas de figure et qu'une association des communes impactées par ces pesticides pourrait permettre d'engager des actions groupées à une échelle supérieure.

M. BONNEFONT évoque la possibilité d'aller à la rencontre du député de la Creuse.

M. BOLGAR estime que si notre eau est déclarée non potable, on ne pourra pas nous obliger à faire des travaux pour lesquels nous n'avons pas les finances.

Mme la Maire demande au « comité eau » de réfléchir sur cette question qui nécessite, de fait, toute notre attention, mais ne peut être abordée de façon exhaustive et efficace en conseil municipal, car trop complexe.

Il est ainsi convenu que **le comité eau se réunira en juillet (après réception du rapport de l'ARS).**

9. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT - PARC ÉOLIEN

Mme la Maire évoque les difficultés rencontrées avec AVENTRON (société d'exploitation du parc éolien) lors de la remise en état de la voirie.

Pour rappel, la promesse avait été faite par M. ANGEBAULT de la société AVENTRON, ainsi que par M. WAGNER son directeur, de remettre toute la voirie « à l'identique » lorsque le chantier du parc éolien serait terminé.

EUROVIA, entreprise sous-traitante notifiée dans le cadre des travaux de remise en état de la voirie, semble ne pas avoir reçu certaines consignes concernant la remise à l'identique de la voirie, notamment concernant la réalisation de certains fossés.

En effet, Mme LEGRAND (EUROVIA), M. MAVALEIX (EUROVIA), M. PASDELOU, Mme BLANCHE, M. LE ROUX et Mme la Maire s'étaient retrouvés pour demander que la remise à l'identique qui avait été promise soit effectuée. Lors de cette première visite sur site, les agents d'EUROVIA étaient venus sans aucun plan. Les élus présents ont désigné de la façon la plus claire possible les travaux à réaliser pour une remise en état conforme. M. PASDELOU a fait la remarque qu'il fallait au minimum collecter les informations de voirie sur un plan. Il lui a été répondu qu'il s'agirait de travaux réalisés « à l'oeil ».

Quatre élus ont pourtant réalisé un plan des fossés, buses, haies et routes à remettre en état. Ce plan a été transmis aux agents d'EUROVIA afin que tout soit clair pour un retour à l'identique.

La semaine suivante, les élus ont remarqué que certains fossés et buses n'avaient pas fait l'objet d'une remise en état comme sur le plan et qu'aucune information ne leur avait été transmise pour expliquer cette non conformité.

Il a été constaté sur place que le long de la plateforme E4, les fossés ne semblaient pas réhabilités. Dans les faits, les conseillers ont découvert que d'un côté de la route était enfouis des câbles électriques et de l'autre de la fibre optique.

Cela expliquerait la difficulté pour les entreprises à remettre en état nos fossés, leur souhait de ne pas le faire et l'absence de communication à ce sujet.

Pour ajouter à cette difficulté, le sol en face de la plateforme a fait l'objet d'un empierrement (gros cailloux).

Après plusieurs appels à M. ANGEBAULT, Mme la Maire a finalement obtenu, non sans peine, que la société réalise des cunettes superficielles de chaque côté de la route et la pose d'une buse pour permettre l'évacuation de l'eau.

Une réunion aura lieu le 16 juin à 16h sur site, pour constater la remise en état.

Par ailleurs, Mme la Maire informe le conseil que la société AVENTRON organise une célébration le 16 juin à 18h en mairie de Bazelat. Cette cérémonie a pour but de mettre un terme au chantier du parc éolien de La Chapelle-Baloue / Saint-Sébastien.

10. DEVIS POUR L'ISOLATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

M. GRASSET a envoyé aux élus par e-mail les devis reçus pour l'isolation de l'épicerie, de la boulangerie, de la salle des fêtes et de l'appartement de la mairie. Le reste à charge pour la commune s'élève à 1074,23€.

Le conseil approuve sur le principe le devis actuel. En effet, une inquiétude a été soulevée en conseil sur la possibilité que les aides disparaissent avec la nouvelle loi qui devrait entrer en vigueur au 30 juin prochain.

Mme la Maire attend un deuxième devis avant cette date. Si toutefois ce dernier était moins cher pour la même prestation réalisée, il sera choisi en lieu et place.

M. PASDELOU attire l'attention sur l'existence de plusieurs nids de guêpe dans le grenier de la salle des fêtes. Ces nids doivent être évacués avant l'intervention de l'entreprise d'isolation. **M. MARTIN se propose d'aller acheter des bombes insecticides** (en attente du bon de commande de Mme la Maire) **puis de s'occuper des nids.**

11. DEVIS POUR LA FUTURE BIBLIOTHÈQUE

Mme la Maire demande aux élus où en sont les demandes de devis concernant les travaux à réaliser dans la future bibliothèque.

Mme PICOTY a fait réaliser un devis complet au Bricomarché de la Souterraine (1033 €), M. GRASSET a lui aussi obtenu un devis presque complet du Brico Leclerc de Guéret (1133 €) .

Mme la Maire informe qu'elle a obtenu le devis du Parqueteur de Crozant (237 €) et que ce dernier s'est engagé à nous réaliser le traitement du parquet en chêne massif gratuitement, après achat des fournitures par la commune.

M. BOLGAR a rencontré des difficultés pour obtenir un devis chez Boiché à Éguzon, ce dernier relatant des difficultés d'approvisionnement de son magasin.

Mme la Maire demande à M. BOLGAR de faire réaliser un devis chez Boiché uniquement pour la peinture (2 pots monocouches Batir blanc pour environ 115€) de sorte à finaliser le dossier de demande de DETR.

M. BOLGAR s'engage à demander ce devis au plus vite (samedi ou lundi).

12. ORGANISATION DE JOURNÉES D' ACTIONS BÉNÉVOLES (JAB)

Une nouvelle demi-journée d'action bénévole aura lieu dans la matinée du 12 juin. Mme BLANCHE insiste sur la nécessité d'un nettoyage de la place Poitrenaud.

Mme BLANCHE et M. PASDELOU organiseront cette JAB.

M. PASDELOU souhaite que le conseil décide de deux autres dates de JAB compte-tenu de la masse de travail encore à réaliser sur le bourg, en mairie et dans les principaux villages.

Les dates du 3 juillet et du 7 août ont été retenues.

13. PLAN DE FLEURISSEMENT

M. PASDELOU et Mme PICOTY ont commencé l'élaboration d'un plan de fleurissement de la commune (40 pages mais à compléter activement), avec des photos de tous les endroits du bourg et des villages potentiellement « fleurissables ». L'idée est d'avoir un document complet comme support à la réalisation pluriannuelle du fleurissement de notre commune et qui viendrait par ailleurs, préciser les modalités d'arrosage, de taille, d'entretien, de ressources matérielles et humaines, etc.

Mme la Maire souhaite qu'une réunion du Comité Botanique, Fleurissement et Environnement soit programmée. **Elle s'engage à éditer un sondage par e-mail via Framadate** pour planifier au mieux une date de comité qui conviennent à un maximum de membres.

M. PASDELOU relève quelques problèmes d'arrosage déjà rencontrés. Il souhaite trouver une solution pour éviter que des plants ne meurent sous la chaleur estivale. L'installation d'un calendrier d'arrosage est à l'étude sur le site internet de la commune.

M. BOLGAR évoque la difficulté du fleurissement des buses qui ont tendance à vite s'assécher en période d'ensoleillement. Il propose la réalisation de massifs directement en terre (plus résistants).

Mme la Maire indique que ce sujet a déjà été évoqué au sein du CBFÉ, mais que la mise en place d'un massif demande du temps d'étude. C'est pourquoi, en attendant, les buses ont été fleuries.

Mme la Maire rappelle qu'il ne faut pas être trop ambitieux en ce qui concerne le fleurissement. Du temps est nécessaire pour réfléchir et mettre en place les projets d'embellissement.

M. PASDELOU évoque la demande faite par des habitants de la Deunière pour que soient réalisés des panneaux destinés à la numérotation de leur village (à l'instar de ceux de la Jaussée). **M. PASDELOU et M. BONNEFONT s'en chargent.**

M. PASDELOU et Mme PICOTY proposent de demander aux habitants du vieux matériel agricole inutilisé pour servir de décoration sur les zones à fleurir. **Il a été proposé de faire cette demande dans la prochaine Chapelloise : échéance mi-août.** Des échanges verbaux peuvent cependant être engagés avant cette date.

14. SITE INTERNET

Mme la Maire souhaite connaître l'avancée du site internet de la commune.

M. BOLGAR explique que le site a été créé mais qu'aucun contenu n'a pour l'instant été ajouté, il peut toutefois essayer de réaliser une simple page de garde à court terme.

M. PASDELOU informe que la page Facebook a été créée pour notamment tester la retransmission en direct du conseil municipal. **M. BONNEFONT et Mme la Maire se proposent de faire vivre la page de la commune sur le site Facebook.** M. BERLAND, habitant la commune, représente par ailleurs une aide efficace à la réalisation du site internet et de la page Facebook.

L'installation d'un système de gestion de tâches, calendriers et documents sur le site n'est pas encore résolue, compte tenu du souhait de chacun d'avoir à engager le minimum de frais pour la commune. Un nouveau module est à l'étude.

M. BOLGAR propose de faire un essai et d'envoyer des comptes à tous les élus, après échanges.

15. QUESTIONS DIVERSES

Immatriculation C15 :

L'agent technique a signalé que le véhicule C15 arborait deux plaques d'immatriculation différentes à l'avant et à l'arrière. Une plaque a donc été réalisée en urgence au Leclerc Auto de la Souterraine afin de rentrer dans la légalité.

Achat d'une poubelle pour la place de l'église :

La commune a acheté une petite poubelle verte d'appoint, qui sera posée près du robinet d'eau potable pour éviter les déchets sauvages, parfois laissés par les pèlerins. **L'agent technique sera chargé de l'installer et de la vider régulièrement.**

Service civique :

La procédure d'embauche est plutôt longue, il est probable que nous devions attendre encore 2 ou 3 mois avant l'embauche effective d'un jeune en service civique.

Entretien M. RIGONNET :

M. BONNEFONT, M. PASDELOU et Mme la Maire ont récemment rencontré M. RIGONNET. Ce dernier est l'ancien trésorier de la DGFIP de Dun-Le-Palestel et est à présent conseiller aux élus, en matière de finances.

Cet entretien visait à étudier les possibilités pour la collectivité d'avoir une carte bancaire ou un chéquier afin de faciliter les achats, mais aussi de déterminer l'intérêt de la réalisation administrative d'un budget annexe pour l'eau.

Pour la question du paiement, il s'avère que la commune peut se doter d'un compte bancaire avec carte et chéquier via la création d'une régie de recettes et d'avances (pas de possibilité d'achat d'occasion).

Pour le budget annexe, les élus ont décidé de ne pas le mettre en place de manière comptable. En effet, l'investissement dans le réseau d'acheminement de l'eau potable obligerait la collectivité à amortir chaque investissement de manière comptable, ce qui impliquerait une augmentation des dépenses. Cette option n'est pas souhaitable pour notre commune. Toutefois le programme SPARTE (planification des recettes et dépenses réservées à l'eau et l'assainissement) restera bien la ligne directrice durant toute la mandature.

Trousses à pharmacie :

Mme BRIANT et Mme PICOTY ont obtenu les devis pour réaliser les trousses à pharmacie (Pharmacie Sédelle à la Souterraine et pharmacie Baraille à Saint-Sébastien).

Le devis de la pharmacie de la Souterraine a été retenue, Mme PICOTY est allée chercher tous les éléments nécessaires à la composition des deux trousses à pharmacie (atelier / secrétariat).

Mme la Maire a réalisé les deux trousses.

Rocher devant la salle des fêtes :

M. LIDY, Mme GERMAIN et d'autres bénévoles travaillent sur le rocher devant la salle des fêtes. Il était question pour l'instant de faire un fleurissement classique, mais la possibilité est évoquée de réaliser un jardin japonais à la place.

Mme la Maire attire l'attention des élus sur le fait que cela nous coûtera plus cher, et que ce jardin demandera régulièrement du travail de taille et d'entretien, contrairement à un fleurissement classique.

M. PASDELOU évoque la possibilité d'étudier ce sujet lors de la prochaine réunion du CBFÉ, le conseil s'accorde sur la pertinence de cette proposition, mais regardera attentivement l'aspect budgétaire.

Méthodologie et prise de rendez-vous :

Mme la Maire expose sa difficulté de gestion des e-mails envoyés aux élus. En effet, beaucoup d'e-mails à destination des conseillers n'obtiennent pas de retour, ce qui contraint Mme la Maire à relancer régulièrement certains conseillers.

Elle attire l'attention des conseillers à plus de vigilance sur leur communication dématérialisée.

M. BOLGAR propose de mettre en place un calendrier collaboratif afin de faciliter l'organisation des rendez-vous.

Panneau « Attention village français » :

Afin de dissiper tout malentendu, Mme la Maire propose au conseil de modifier le texte du panneau « Attention Village Français ».

Les conseillers valident ces modifications.

Chemins ruraux :

M. MARTIN propose que l'agent technique qui entretient les chemins ruraux centralise dans un cahier un court mémo après l'entretien de ces chemins. L'objectif est de consigner les preuves que la commune entretient régulièrement ses chemins ruraux.

Point sur le tableau de suivi :

M. PASDELOU fait un point sur le tableau de suivi des tâches restant à réaliser ou à planifier. Il félicite les élus pour les actions déjà effectuées depuis la mise en place du tableau en avril dernier.

Panneau d'affichage municipal :

Le déplacement du panneau d'affichage proche de l'épicerie vers la place Marcel Poitrenaud est repoussé au 30 juin. Le but de ce déplacement est d'éviter les comportements dangereux des automobilistes à proximité d'un commerce. Il sera effectué par l'agent technique.

Taxe affouagère :

M. BOLGAR a répertorié toutes les parcelles communales et notamment celles qui sont boisées. Un tableau excel des parcelles a été réalisé afin de récapituler les propriétés communales et le lieu où elles se trouvent.

Tour de Bridiers :

Mme BLANCHE propose de se renseigner auprès des habitants de la commune qui seraient intéressés par le festival de la tour de Bridiers (les 6, 7, 8 et 9 août prochains), afin de profiter d'un tarif groupé.

Coupures électriques :

Des coupures électriques semblent se produire régulièrement sur notre commune, et plus spécifiquement sur la Jaussée et une partie du bourg. **M. BONNEFONT va approfondir cette question.** D'autant que ce type de coupures endommage sérieusement le matériel électrique et informatique.

Projet de jardin partagé :

M. PASDELOU informe le conseil que le projet de jardin partagé est annulé, faute d'un nombre suffisant de volontaires. Cette information devra être communiquée dans la prochaine Chapelloise.

Voie de Sibilot :

Dans le cadre de l'entretien des bas-côtés des routes communales, M. PASDELOU et M. LE ROUX s'étonnent qu'EVOLIS 23 soit passé avant la date prévue avec M. DUPEUX (EVOLIS 23).

M. LE ROUX insiste sur le fait que le travail a bien été effectué à plusieurs endroits de la commune, notamment dans les villages. Reste la question de l'entretien de la voie de Sibilot (la ligne) qui n'a pas encore été statuée.

M. PASDELOU demande ce qu'on fait pour l'herbe haute se situant entre le pont de l'Âge-Boireau et l'arrivée sur le Goux.

Mme la Maire indique qu'EVOLIS 23 peut tout à fait effectuer cette coupe, mais que nous sommes limités financièrement. Il serait préférable de ne pas faire toute la voie de Sibilot mais uniquement la section évoquée par M. PASDELOU.

Ce dernier se charge de contacter M. DUPEUX. La question de l'entretien trop précoce des routes départementales par les services du département devra aussi être statuée.

Mme la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h34.

Les dates des prochains conseils restent à définir. Mme la Maire enverra des propositions aux conseillers municipaux.

Le 17 juin 2021

Mme la Maire, Béatrice GOMES